Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260310-DBCCAS032026_2-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

Saint Agathon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DATE DE CONVOCATION : 3 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 8
Votants :8

L'an deux mille vingt six, le dix mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PASQUIET A-M, Présidente – Mmes PUILLANDRE E. –HARRIVEL M. – SAINTHORANT M. – BERTRAND N. - MM. CADOREL J. – HILLIEN J-P. — NORMANT P.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes MOISAN Y. - LE MAGOAROU J. - GUERVILLY C. – M. CADORET P.

ABSENTE : Mme ETIENNE A.

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : **QUOTIENTS FAMILIAUX – REVALORISATION**

Des tarifs dégressifs ont été instaurés pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'ALSH du mercredi, basés sur les quotients familiaux.

Madame PUILLANDRE interroge les membres présents sur une éventuelle revalorisation des quotients familiaux sachant que la dernière revalorisation a été votée en octobre 2023 avec application au 1er janvier 2024.

Après en avoir échangé,
Les membres du CCAS,
A l'unanimité,
Décident de revaloriser les quotients familiaux, à hauteur de 3 %, à compter de la rentrée scolaire 2026/2027, comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE	QF < 597 € 598 € < QF < 847 € QF > 847 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE	QF < 597 € 598 € < QF < 847 € 848 € < QF < 1133 € QF > 1133 €
ALSH MERCREDI	QF < 597 € 598 € < QF < 847 € 848 € < QF < 1133 € QF > 1133 €

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
La Présidente,
Anne-Marie PASQUIET